

Quels sont les surcoûts engendrés par la rétrocession de l'Uvestérol ADEC® et des vaccins anti-hépatite B dans un CHU ?

P. LEPOT MORIN, V. LERIVEREND, S. DESMARETS, F. AUBIN, C. LEBERT, V. GICQUEL

Service Pharmacie, CHU Rennes, 35000 Rennes

Introduction :

Depuis début 2017, l'Uvestérol ADEC® et les vaccins contre l'hépatite B relèvent de la rétrocession, suite à des évènements indésirables graves ou à une tension d'approvisionnement. Des circulaires ministérielles ont défini leurs modalités de remboursement avec l'absence d'application de la marge forfaitaire applicable aux médicaments rétrocédés ainsi que de nouvelles exigences (recommandation temporaire d'utilisation, priorisation des patients à vacciner). L'objet de ce travail est de quantifier les surcoûts pour les équipes pharmaceutiques quant à l'application de ces mesures.

Matériel et Méthode :

Une analyse rétrospective a été conduite entre mars et août 2017. Le nombre de commandes fournisseur a été comparé sur la même période en 2016. Le temps nécessaire à chaque rétrocession pour chaque professionnel de santé (externe, interne, préparateur, secrétaire, pharmacien) a été quoté. Les spécificités des deux circuits ont été prises en compte. Des coefficients ont été appliqués concernant le partage des tâches entre les différents professionnels. Une estimation des coûts associés a été réalisée. Les modalités de facturations ont été analysées.

Résultats :

Pour l'Uvestérol ADEC®, 2 commandes supplémentaires ont été passées, et pour les vaccins 28 supplémentaires. Le surcoût estimé est de 402 €. Les surcoûts associés au temps passé pour les 104 rétrocessions d'Uvestérol ADEC® à 25 patients différents sont de 1104 €, et pour les 525 rétrocessions de vaccins anti-hépatite B de 5689€. Par ailleurs, du fait des frais de gestion supérieurs à la part mutuelle pour les 129 rétrocessions d'un seul vaccin, celle-ci n'a pas été facturée. La perte financière associée est de 397€. A cela s'ajoute la non-facturation de la marge forfaitaire de 22€ par rétrocession, soit 13 838€ sur la période étudiée. Ces nouvelles dispensations ont généré un surcroît d'activité en rétrocession de 6,4%.

Discussion :

La nouvelle rétrocession de ces médicaments s'est traduite par un surcoût de 7195€, une non-facturation de la marge forfaitaire de 13838€ et une perte financière de 397€, soit un total de 21430€ sur 6 mois. Les chiffres calculés sont une estimation basse du surcoût effectif. Le temps de changement des organisations n'a pas été mesuré, ni le temps nécessaire aux échanges avec le patient dans le cadre de la priorisation des vaccinations.

Conclusion :

Ce travail montre une visibilité laborieuse de nos missions pharmaceutiques qui sont de plus en plus exigeantes mais qui ne font pas pour autant l'objet d'une valorisation.